AR Prefecture

017-200041523-20250411-DEC226_2025-AU Regu le 15/04/2025

Administration Service Antilles



Décision n° 226/2025 SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par ellemême).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - Madame MICOUD- -TERREAU Jade en tant que serveuse en restauration le 12 avril 2025,
 - o Madame SILLON Juliette en tant qu'esthéticienne du 22 avril au 2 mai 2025,
 - Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 21 au 29 avril 2025,
 - Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 29 avril au 2 mai 2025,
- un avenant au contrat de travail à durée déterminée avec :
 - Monsieur SAMSON Stéphane en tant que surveillant de baignade du 21 avril au 4 mai 2025,

Fait à Jonzac, Le 11 AVR. 2025 Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Talleler - CS 70002 1750 / JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge